



Communiqué de presse

Agrément de l'OPCO Santé : les acteurs de la santé saluent la reconnaissance de leur secteur par les pouvoirs publics

Paris le 3 avril 2019 – Le ministère du Travail a donné le 29 mars son agrément à l'OPCO Santé. Les fédérations employeurs (Croix-Rouge Française, FEHAP, FHP, Nexem, Présanse, SYNERPA, Unicancer, Uniss, USPO) saluent la décision des pouvoirs publics qui, dans la poursuite des recommandations du rapport Bagorsky et Marx, reconnaissent la nécessité d'une politique emploi-formation propre au secteur de la santé, incluant le médicosocial et l'aide à la personne fragilisée.

L'OPCO Santé permettra de répondre aux enjeux des différents plans du Gouvernement (« Stratégie de transformation du système de santé », « plan Grand Age et Autonomie », ...).

Son périmètre regroupe actuellement 1,1 million de salariés exerçant dans plus de 15 000 structures avec 350 millions d'euros de fonds gérés. Cet OPCO aura également vocation à accueillir les professions libérales de santé et les acteurs à domicile des services à la personne fragilisée dans une logique de complémentarité des métiers et de fluidité du parcours de la personne soignée et accompagnée.

Cet agrément fait suite à l'adoption par les fédérations employeurs et organisations syndicales (CFDT, CGT et FO) d'un accord constitutif le 26 février puis des statuts et instances de l'OPCO Santé le 28 mars 2019.

Le bureau de l'OPCO Santé est donc composé comme suit :

- Présidence : Sébastien BOSCH (Unicancer) - Franck MONFORT (CGT)
- Trésorerie : Thierry FELS (CFDT) - Jean Louis MAURIZI (FHP)
- Secrétariat : Jean Pierre MERCIER (FEHAP) - Eric DENISET (FO)
- Membres du Bureau : Jean-Jacques BILLOU (SYNERPA) - Mohamed ABDELATIF (Nexem) - Jean-Marie POUJOL (Nexem) - Laurent TERME (CFDT) - Joëlle LOUSSOUARN PERON (CGT) - Carmen CATARINO (FO)

Le directeur général de l'OPCO Santé dans cette phase de préfiguration est Jean-Pierre DELFINO.

Qui sommes-nous ?

- **La Croix-Rouge française** compte plus de 60 000 bénévoles et 17 500 salariés qui donnent de leur temps, apportent leurs compétences et leurs expertises tout au long de l'année.

Dans les grandes agglomérations, en zone rurale, dans les banlieues, partout en France métropolitaine et dans tous les territoires ultra marins, mais aussi à l'international, des femmes et des hommes, spécialistes du secourisme, acteurs de la solidarité sociale et sanitaire ou simplement porteurs d'humanité, engagés dans la réalisation d'un puissant idéal, viennent en aide et accompagnent des millions de personnes.

En 2017, plus de 85 000 victimes ont été secourues et près de 130 000 citoyens ont été initiés ou formés aux gestes qui sauvent ; 1 200 000 ont été accueillies et accompagnées au titre de l'action sociale ; 3 690 000 personnes ont été aidées à l'international ; 25 000 étudiants ont bénéficié d'une formation sanitaire et sociale...

La Croix-Rouge française constitue aussi le premier opérateur associatif dans le champ sanitaire, social et médico-social et compte au plan national 563 établissements et services qui rassemblent plus de 14 000 salariés.

En savoir plus : www.croix-rouge.fr

- La **FEHAP**, c'est plus de 4 600 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance) qui emploient plus de 280 000 professionnels. En savoir plus : www.fehap.fr
- La **Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP)** regroupe 1.000 hôpitaux et cliniques privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 150 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. En savoir plus : www.fhp.fr

- **Nexem** est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficace à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- o dans le cadre de la CCN 66, de la CCN 79 et des accords CHRS ;
- o au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- o au niveau multi professionnel, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- o moderniser le dialogue social ;
- o agir sur les politiques publiques ;
- o renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- o anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez toutes nos informations sur www.nexem.fr

- Association à but non lucratif, **Présanse** est l'organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises : il en regroupe 240, couvrant tout le territoire national, emploient 16 000 collaborateurs dont près de 5 000 médecins du travail. www.presanse.fr
- Le **SYNERPA** rassemble les principaux acteurs privés français des EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des Résidences Services Seniors (RSS) et des Services et Soins à Domicile soit plus de 2 500 adhérents (1 800 EHPAD, 120 RSS et 600 agences de Services et Soins à Domicile) qui emploient 120 000 salariés. En savoir plus : www.synerpa.fr
- **Unicancer** est l'unique réseau hospitalier français dédié à 100 % à la lutte contre le cancer et la seule fédération hospitalière nationale dédiée à la cancérologie. Il réunit 18 Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC), établissements de santé privés à but non lucratif, répartis sur 20 sites hospitaliers en France et employant plus de 20 000 salariés. En savoir plus : www.unicancer.fr
- **Uniss**, Fédération nationale d'employeurs à taille humaine, gère depuis plus de 50 ans une Convention Collective la CCNT du 26 août 1965. Les membres bénévoles qui composent Uniss, son Conseil d'Administration, son Comité Directeur, sa Commission Patronale sont tous des gestionnaires en poste, Présidents d'Association, Directeurs Généraux, Directeurs, qui ont une grande connaissance concrète du terrain et du secteur médico-social. Cette spécificité garantit une approche pragmatique et réactive des problèmes posés.

Uniss défend les intérêts des employeurs principalement présents dans le champ du secteur médico-social. La révision récente de la Convention Collective (2015) et la signature d'avenants réguliers et nombreux, avec les syndicats de salariés démontrent la vitalité de la Fédération. Le dialogue social, riche et respectueux, est une des spécificités de la Convention 65.

Chaque employeur peut, grâce à sa Convention, gérer avec souplesse son organisation du travail. La particularité de pouvoir introduire une modulation des rémunérations confère un caractère « patronal » à la Convention. Uniss n'est pas une Fédération isolée, l'Union adhère à la CPME. Uniss est ainsi représentée et défendue en tant qu'organisme employeur dans les négociations nationales. L'organisation de journées professionnelles annuelles facilite les rencontres et les échanges entre les différents adhérents et leurs représentants. Mais c'est la proximité avec les adhérents, la réactivité de nos instances et notre aptitude à développer un dialogue social constructif qui caractérisent le mieux notre Convention. Pour en savoir plus : <http://www.uniss.com/>

- **Les pharmacies d'officine** (périmètre adhérents USPO), qui comptent 30 000 salariés. Aux dernières élections URPS, l'**USPO** a obtenu 43% d'audience. Les pharmacies d'officine sont aujourd'hui rattachées à l'OPCO des entreprises de proximité.

Contacts presse

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Christèle LAMBERT-CÔME - christele.lambert-come@croix-rouge.fr - 01 44 43 12 07

FEHAP

Nina PLANTIN - nina.plantin@fehpa.fr - 01 53 98 95 44

FHP

Benjamin AZOGUI - benjamin.azogui@fhp.fr - 01 53 83 56 88 - 06 27 20 18 49

NEXEM

Stéphanie PANISSIER - s.panissier@nexem.fr - 01.55.45.33.66

PRESANSE

Boris CAVAGLIONE (Agence EPOKA) - bcavaglione@epoka.fr - 06 84 84 37 53

SYNERPA

Aurélié FAURE faure@synerpa.fr - 01 40 47 90 54 - 06 38 30 94 09

UNICANCER

Gwendoline MIGUEL - g-miguel@unicancer.fr - 01 76 64 78 00

UNISS

Anne-Marie MIRO - 01 43 68 85 11

USPO

Bénédicte BERTHOLOM - bertholom@uspo-paris.fr - 01 46 47 20 80